



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

SÉANCE DU 1 JUILLET 2026

DCM260701_004

CRÉATION DE POSTES

Le Maire de Saint André certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte principale de la mairie le 03 juillet 2026

Que la convocation a été faite le 25 juin 2026

Le nombre de membre en exercice étant de 45 :

Présents :	41
Représentés :	04
Absents :	00
Total des votes :	45

L'an deux mille vingt six, le un juillet le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Madame RAYEPIN MOUTOUSSAMY Gilberte, Monsieur JAUZE Jean Michel, Madame VOISIN Evelyne, Monsieur PAPAYA Laurent, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Monsieur NAZE Gilles, Madame GRONDIN Migline, Monsieur GOTTE Christian, Madame SABABADY Marie Josette, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame COUPOU Jimmye, Monsieur MAZEAU Michel, Madame ISSIMAILA HAMIDA Asmahane, Monsieur SOUBAYA Mickaël, Madame BOYER Tatiana, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame ALAMELE Maryse Brigitte, Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur ROBERT Roger, Monsieur TOLSY Serge, Monsieur MOUTIEN Roland, Madame LARIVIERE Marie, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Madame BALBINE Valérie Larissa, Madame CERVEAUX Adélaïde, Madame SOUPOU Alexa, Madame THERMEA Cindy, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame SITOUZE Marine Talita, Madame BRENNUS Mayline, Madame NAUD CARPANIN Marie Hélène, Monsieur VOULAMALE Jismy, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Monsieur VIRAPOULLE Laurent, Monsieur RABOT David, Monsieur THERMEA Judex, Madame APPAVOULOULLE Lindsay Joëlle, Madame BENOIT Sabrina, Madame CANIGUY Juanita

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur PARVEDY Georges, Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAULCAN Doly, Monsieur DESIRE Olivier

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Mayline BRENNUS a été désignée et a accepté de remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code général de la fonction publique notamment dans ses articles L313-1,
- Vu le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité,
- Considérant que le Comité Social Territorial n'a pas à se prononcer sur les créations de postes,

I. CONTEXTE

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet ou à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Le Maire propose de procéder à la création des postes figurant dans le tableau ci-dessous et de modifier en conséquence le tableau des emplois et des effectifs.

Le coût de la création de ces postes est prévu au budget 2026.

Grade ou Cadre d'emplois	Catégorie	Filière	Fonction	Nombre de postes créés	Temps de travail	Motif
DGA Aménagement et grands projets — Direction des Services Techniques						
Ingénieurs Territoriaux	A	Technique	Responsable Programmation	1	TC	Nouveau besoin
Ingénieurs territoriaux /Techniciens Territoriaux	A ou B	Technique	Coordonnateur Réseaux	1	TC	Nouveau besoin
Techniciens Territoriaux	B	Technique	Chef de production – Pépinière communale	1	TC	Nouveau besoin
Adjoints Techniques Territoriaux	C	Technique	Assistant chef de production – Pépinière communale	1	TC	Nouveau besoin
DGA Aménagement et grands projets — Service urbanisme						
Ingénieurs Territoriaux/ Attachés territoriaux	A	Technique/ administrative	Chargé mission cellule instruction et dématérialisation	1	TC	Nouveau besoin
DGA Épanouissement Humain – Direction des Sports						
Attachés territoriaux/ Ingénieurs territoriaux	A	Technique/ administrative	Chargé de mission Gestion des équipements sportifs	1	TC	Nouveau besoin
Direction générale – Service communication - Cabinet						
Attachés territoriaux	A	Administrative	Directeur adjoint du service Communication	1	TC	Nouveau besoin
Rédacteurs territoriaux	B	Administrative	Chargé de communication	1	TC	Nouveau besoin
Techniciens territoriaux/ Adjoints	B ou C	Technique	Maquettiste	1	TC	Nouveau besoin

techniques territoriaux						
Rédacteurs territoriaux	B	Administrative	Chargé de communication web	1	TC	Nouveau besoin
Adjoint d'animation territoriaux	C	Animation	Agent de médiation Hôtel de ville	1	TC	Nouveau besoin
-	-	-	Collaborateur de Cabinet	1	TNC	Transformation

Les créations de postes ci-dessus entraîneront en conséquence la modification du tableau des effectifs de la collectivité.

Avis de la commission :

A reçu un avis favorable en Commission Administration générale Ressources humaines et Finances du 23/06/2026

commentaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés par :

Pour : 34

Abstentions : 11 (NAUD CARPANIN Marie Hélène, VOULAMALE Jismy, PAULCAN Doly, VIRAPOULLE Jean-Marie, VIRAPOULLE Laurent, RABOT David, THERMEA Judex, DESIRE Olivier, APPAVOUPOLLE Lindsay Joëlle, BENOIT Sabrina, CANIGUY Juanita)

Article 1 :

- D'approuver la création des postes figurant dans le tableau ci-dessus ;

Article 2 :

- D'autoriser la modification du tableau des emplois et des effectifs ;

Article 3 :

- D'autoriser aux inscriptions budgétaires nécessaires ;

Article 4 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte se référant à cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme